

INFOS MDPH11

Lettre d'information de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Aude

N° 10 – mars 2021

Retrouvez les dernières actualités
relatives au covid dans la
« foire aux questions »
sur handicap.gouv.fr

Edito de Catherine Roumagnac, Directrice de la MDPH de l'Aude :

«Dans cette nouvelle édition de la Lettre MDPH, vous trouverez un point sur le baromètre CNSA des MDPH qui révèle de très bons résultats pour l'Aude. Ce point trimestriel génère du défi pour les équipes de la MDPH et nous encourage à poursuivre nos efforts !

L'organisation du travail va être primordiale ces prochains mois, notamment pour le plan d'anticipation de la rentrée scolaire de septembre, en lien avec les partenaires concernés. Ce plan est mis en place tous les ans à partir de janvier, mais cette année, avec les élections départementales et régionales prévues en juin, la CDAPH devra s'interrompre pendant la période de réserve électorale qui s'applique aux élus. Ce calendrier bouscule l'organisation habituelle et nous devons en tenir compte de façon à ce que à chaque enfant puisse avoir les aides nécessaires à son parcours de scolarisation au moment de la rentrée.

Je sais pouvoir compter sur les équipes de la MDPH.

Enfin, je vous invite encore et toujours à bien respecter les consignes de sécurité sanitaire. Prenez grand soin de vous et de vos proches.»



Sommaire :

Le baromètre national des MDPH

Feuille de route MDPH 2021 : 3 projets prioritaires

Comex : le budget 2021

En complément d'infos

Du côté des partenaires

LE BAROMÈTRE NATIONAL DES MDPH

ENQUÊTE DE SATISFACTION DES USAGERS

Le **baromètre trimestriel** des MDPH, publié par la CNSA, mesure un certain nombre d'activités des 103 MDPH de France. Cette 2^e édition, parue en février 2021, repose sur les **chiffres du dernier trimestre 2020**.

Elle s'enrichit notamment de données sur le délai moyen des droits ouverts en matière de scolarisation et le taux de décisions d'attribution de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) sans limitation de durée.

L'**amélioration de l'accès aux droits** pour les personnes en situation de handicap est un objectif partagé de l'État et des départements, formalisé dans le cadre d'un accord de méthode signé entre l'État et l'Assemblée des départements de France lors de la conférence nationale du handicap le 11 février 2020.

Cet accord implique un **objectif de transparence** vis-à-vis des personnes handicapées et de leur famille sur les relations avec leur MDPH.

« Heureux habitants de l'Aude !

Leur MDPH est l'une des plus efficaces de France... »

Ainsi commence l'article du magazine Faire Face de mars 2021. [Pour lire la suite cliquez ici.](#)

Décisions d'attribution des droits à vie

Type de droits	AAH avec Taux d'incapacité d'au moins 80%	CMI invalidité	CMI priorité	CMI Stationnement	RQTH
Rang de la MDPH11 au niveau national	2^e (89%)	3^e (86%)	17^e (61%)	3^e (84%)	1^{er} (98%)

Les équipes de la MDPH se sont bien approprié les droits à vie. Concernant l'attribution de l'AAH pour les personnes ayant un taux d'incapacité d'au moins 80 %, nous sommes au **2^e rang national** avec un pourcentage de 89 %.

La CMI Priorité (CMI P) peut être accordée sans limitation de durée aux personnes ayant un taux d'incapacité inférieur (TI) à 50%. Pour un TI entre 50 et 80%, la durée de la CMI P est «calée» sur la durée de l'AAH ; ainsi, si la situation se dégrade, le TI est

réévalué et peut donner lieu à une CMI Invalidité. C'est ce qui explique le 17^e rang de la MDPH sur cet item.

Record absolu pour l'attribution de la RQTH à vie avec un taux de 98 % !

Durée moyenne des droits en matière de scolarisation : 33,9 mois. La MDPH de l'Aude est au 9^e rang national.

Sur les 8 MDPH qui ont les durées les plus longues, une est à 34,8 mois, 4 sont entre 3 et 4 ans, et 2 MDPH sont

à 4 ans. L'objectif-cible est à 36 mois (3 ans) en moyenne. Pour mémoire, la durée des décisions

relatives à la scolarité doit s'aligner sur les cycles scolaires (3 à 4 ans au plus).

Délais de traitement des demandes

	Délai de traitement global	Délai pour les dossiers enfants	Délai pour les dossiers adultes	Délai pour l'AAH	Délai pour la PCH
Nombre de mois	2,9 mois	2,2 mois	3 mois	2,9 mois	3,2 mois
Rang de la MDPH 11	8^e	2^e	14^e	11^e	4^e

Nos délais de traitement sont bons, bien en-deçà du délai légal qui est de 4 mois. Pour infos, dans les autres MDPH, les délais s'échelonnent entre 1,1 mois et 11,7 mois en fonction des items.

Mesure de la satisfaction des personnes

97 % des 1083 personnes qui ont répondu à l'enquête étaient satisfaites de la MDPH de l'Aude, ce qui nous place au 2^e rang national !!!



La MDPH de la Meuse est également 2^e mais avec un nombre de réponses moins important (292). Les 3 MDPH à la 1^e place avec 100% de satisfaction sont : la Corse (12 réponses), Saint-Pierre et Miquelon (14) et la Nièvre (23). Le bon niveau de réponses dans l'Aude s'explique par l'organisation mise en œuvre en octobre 2020 ; il devrait progresser au fil des mois. Pour mémoire, 231 Audois avaient répondu à l'enquête en 2019.

FEUILLE DE ROUTE MDPH 2022 : 3 PROJETS PRIORITAIRES

La COMEX a validé la convention-socle tripartite CNSA/CD/MDPH en décembre dernier. Elle se traduira par la présentation des engagements audois dans le cadre d'une feuille de route stratégique et opérationnelle. Une partie de ces engagements est contenue dans la feuille de route MDPH2022, composée de 38 projets. Chaque MDPH doit identifier 3 projets prioritaires et les adresser au plus tard le 31 mars à la CNSA. Pour la MDPH de l'Aude :

Clarifier l'engagement des acteurs de l'écosystème pour un accompagnement personnalisé, de proximité :

Sur la base des dispositions réglementaires à venir, ce projet s'articulera avec l'Acte 2 de la Réponse Accompagnée pour Tous (RAT) et la participation de la MDPH aux Communautés 360-2021, en lien avec le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC), les Plateformes Territoriales

d'Appui (PTA) et l'Accueil Social Inconditionnel de Proximité (ASIP).

Le chef de service AGD sera l'interlocuteur privilégié de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et de la Direction Enfance Famille.

Les travaux s'orienteront dans

plusieurs directions, notamment les PAG pour les enfants protégés par l'ASE, le suivi de la santé de ces mêmes enfants, des modules de formation et de sensibilisation aux handicaps et la remontée d'informations au niveau de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE).

Participation des personnes : projet de vie, parcours personnel et instances de la MDPH

Quelques actions sont déjà réalisées :

- les évaluateurs ont au moins un entretien téléphonique avec les personnes qui ont déposé une demande à la MDPH.
- le Plan Personnalisé de Compensation (PPC) est systématiquement envoyé.
- l'utilisateur ou son représentant légal

participe au Groupe Opérationnel de Synthèse (GOS).

- La MDPH a élargi sa présence sur le territoire audois.

Il reste à travailler sur :

- une version en « facile à lire et à comprendre » (FALC) du livret d'accueil des usagers en CDAPH

ainsi qu'un livret d'accueil en Equipe pluridisciplinaire d'Evaluation (EPE)

- la mobilisation du Comité des Usagers
- les permanences des associations partenaires pour l'aide à la complétude et le lien avec l'EPE.

Déploiement du palier 2 du Système d'Information (SI) des MDPH et amélioration continue

La MDPH est dans l'attente des réponses et du calendrier de livraison par l'éditeur du logiciel

métier. Il conviendra de finaliser le déploiement du palier 1 par la mise en place de tests en lien avec les

partenaires concernés. Ensuite nous pourrons travailler à la mise en place du palier 2.

COMEX : LE BUDGET DU GIP / MDPH 2021

Le budget primitif 2021 de la MDPH a été voté lors de la Comex du 8 mars dernier. Il représente un montant d'un peu plus de 770 000 euros. En 2020, on note une augmentation des dépenses d'affranchissement à mettre en lien avec le dialogue instauré de façon systématique entre la MDPH et l'utilisateur : envoi du PPC, plan d'anticipation de la rentrée

scolaire, envoi d'un courrier pour éviter les ruptures de droits (AAH-PCH), rédaction des notifications en FALC, ce qui nécessite davantage de papier.

Les frais de télécommunication ont également augmenté en raison de la refacturation du numéro d'appel gratuit instauré pour que l'utilisateur n'ait pas de frais lorsqu'il appelle la MDPH depuis un fixe ou un

portable. Augmentation des frais de communication en raison également de la mise en place du numéro vert créé par la MDPH entre le 02/04 et le 31/05 en préfiguration de Communauté 360 Covid.

Les dépenses de fonctionnement sont directement liées aux recettes perçues (Conseil Départemental et État).

EN COMPLÉMENT D'INFO

Un nouveau sourire à l'Accueil

Angélique Limailhe vient d'intégrer l'équipe d'accueil du service Accueil Gestion des Droits (AGD) de la MDPH. Sa réussite au concours d'adjoint administratif en

2016 lui a permis d'intégrer les services du Département où elle a d'abord exercé au sein de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes et à

l'Aide Sociale à l'Enfance, puis dans les Centres Médico-Sociaux. Son attrait pour le contact humain l'a ensuite amenée à la MDPH. Nous lui souhaitons la bienvenue !

Une nouvelle recrue chez les conciliateurs

Depuis le 8 mars 2021, Jean-Loup Bourdeloie a rejoint l'équipe des conciliateurs qui officient sur mandat de la Directrice de la MDPH, dans le cadre d'une **3^e voie de recours** : la conciliation.

Les usagers de la MDPH ont ainsi la possibilité de faire appel à une **personne indépendante** pour faire part de leur désaccord sur une décision de la CDAPH.

Les premiers appels à candidature ont été lancés en 2015 auprès des associations de personnes handicapées. En 2017, ce sont des **conciliateurs pairs**, eux-mêmes en situation de handicap, qui ont été recrutés.

Depuis 2015, les conciliateurs ont réalisé **263 missions** : 45% ont débouché sur une nouvelle évaluation, 52% par une confirmation de la décision initiale et 3% par une nouvelle décision.

PROFIL « CONCILIATEUR »

personne connaissant la réglementation dans le domaine du handicap, ayant un bon sens de l'écoute et disposant de temps.

Le conciliateur doit pouvoir expliquer les décisions de la CDAPH et, le cas échéant, collecter de nouveaux éléments utiles à l'évaluation.

Il dispose d'un délai de 2 mois pour rendre un rapport et proposer des mesures de conciliation à la CDAPH.



Kamel
KHERDOUCHE



Robert
PEREZ



Edmond
de CHIVRÉ



Jean Loup
BOURDELOIE

Scolarisation : la mallette Canopé

Suite au groupe de travail mis en place en 2017 par la MDPH avec les familles, une mallette pédagogique, intitulée [Contextes pédagogiques particuliers : autisme et fonctionnement atypique](#), vient de

voir le jour. Elle est le fruit d'un projet partenarial associant la DSDEN, la MDPH, le Conseil départemental, l'OCCE, les familles et l'Atelier Canopé de l'Aude. Cet outil peut être emprunté par les

parents, enseignants, professionnels du médico-social. L'Atelier Canopé, situé au 10 boulevard Omer Sarraut à Carcassonne, en assure la gestion et le prêt : 04 68 25 77 34 contact.atelier11@reseau-canope.fr

DU CÔTÉ DES PARTENAIRES

DDETSPP : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations

A compter du 1er avril, la DIRECCTE et la DDCSPP seront regroupées au sein d'une nouvelle direction, la DDETSPP.

Ateliers de la C@F sur l'inclusion numérique à Narbonne

Des [accompagnements personnalisés CAF en ligne](#) sont proposés gratuitement sur rendez-vous jusqu'au mois de juin au Pand@ (PIMMS) ou à l'Espace Grand Narbonne Razimbaud.

Appeler le PIMMS au 04 68 43 68 93 ou envoyer un mail à l'adresse narbonne@pimms.org.

APF France Handicap lance la campagne nationale pour les personnes handicapées physiques

Une [cagnotte « Hello asso »](#) a été créée. Elle porte sur un projet de votre délégation, celui de : « renouveler une partie du matériel et jeux existants pour les activités d'animation (à destination des adhérents) ».

Collectif d'échanges « du parent à l'aidant » sur le thème « oser s'accorder du temps »

organisé par l'Equipe Relais Handicaps Rares, en visio-conférence, le mardi 13 avril, de 9h15 à 12h. Informations et inscriptions auprès d'Agnès Gavaille au 04-67-02-91-86

La MSA organise une journée d'information sur la « santé des aidants familiaux »

en distanciel, le lundi 12 avril de 15h à 16h30. Cette action s'adresse à tout aidant, quel que soit son âge et la pathologie de la personne aidée, qu'il soit affilié ou non à la MSA. S'inscrire sur le site de la [MSA Grand Sud](#) ou téléphoner au 04 68 82 65 90.

« Connaître, repérer, orienter : comment prendre en compte les proches-aidants dans nos pratiques professionnelles ? »

L'Association Française des Aidants et le Comité angevin d'aide aux aidants proposent 2 web-conférences à l'attention des **professionnels du médico-social** sur le thème de la santé des aidants :

- Mardi 6 avril 2021 de 14h à 16h15
- Lundi 19 avril 2021 de 14h à 16h30

[Inscription](#)

MDPH de l'AUDE 18 rue du Moulin de la Seigne 11855 CARCASSONNE cedex 9

0800 77 77 32

mdph@aude.fr